ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
SECRETAREAT GENERAL

Taza, le ..09 Nove 2026

Avis d'achat sur bon de commande n° BC97/2026/INDH/PT

Le Gouverneur de la province de Taza procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Réalisation des prestations topographiques du projet d'aménagement et d'extension de Dar Talib et Taliba à la Commune de bni ftah – Province de Taza.**

Consistance de la prestation :

N°	DESIGNATION	U	QTE
1	**Etudes topographiques comportant :** 1. Plan de situation à l'échelle 1/2000. 2. Plan topographique à l'échelle 1/1000 ou 1/500 y compris le levé de tous les points de détail à savoir : • La largeur des voies d'accès et voies limitrophes ; • L'indication des zones construites avoisinantes ; • La localisation des divers réseaux à proximité du site ; • Le tracé d'alignement ; • Le tracé des murs de clôture des constructions voisines; • Le plan de repérage des bornes et limites. 3. Plan côté avec les courbes de niveau à l'échelle 1/500 ou 1/200 y compris le levé de tous les points de détail. 4. relevé de l'existant comprenant le bâtiment existant avec précision des différents composantes et pièces tel que les dimension des murs, les hauteurs sous plafonds, le disposition et les éléments structurelles ainsi que les coupes et façades du batiment existant. 5. Attestation de propriété (si le terrain est matriculé) Ces plans doivent être raccordés aux coordonnées Lambert et présentés sur support informatique format DWG et Dix (10) tirages dûment signés et cachetés.	U	1

Délai d'exécution : (01) Mois.
Lieu d'exécution : Province de Taza.
Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 11 Nove 2026 à 16 H

NB : Seules les offres ingénieurs Géomètres-topographes inscrits à l'Ordre Nationale des Ingénieurs-topographes seront acceptées.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article n°44 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Validé par le chef du DBRHL

Province de TAZA
D.B.R.H.L
Royaume du Maroc - Ministère de l'Intérieur

Pour le Gouverneur et P.O
LE SECRETAIRE GENERAL
Signé : KAMAL EL HAMMOUDI